

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025-09-136-CAB

Nomenclature : 9.4

OBJET : MOTION : LA VILLE DE TARNOS RÉAFFIRME SON SOUTIEN AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RENONCER À SON PROJET NOCIF DE RÉFORME

Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32

Pour: 32
Contre : /

L'an deux mille vingt cinq, le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADÉ, Mme NOGARO M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme OGER

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER	procuration	à	Mme ORDUNA
Mme DUPRE	procuration	à	Mme DUFAU
Mme LE GALL	procuration	à	Mme LALANNE
M. LORMAND	procuration	à	M. GONZALES

ABSENT NON EXCUSÉ

M. LATAILLADE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DOMET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	32

Fait à Tarnos,
le 19 septembre 2025
Pour extrait certifié
conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

22/09/2025

Monsieur le Maire expose,

Depuis bientôt un demi-siècle, le Conservatoire du Littoral représente l'un des plus beaux visages du service public à la française. Né en 1975, au moment où la prise de conscience écologique émergeait face à la spéculation foncière et au bétonnage des côtes, il a incarné une vision pionnière : celle d'un État capable de protéger sur le temps long un patrimoine fragile et précieux, souvent en opposition aux intérêts privés.

Sa mission essentielle est de protéger, valoriser, partager.



- Protéger : en acquérant, préservant et restaurant des espaces littoraux menacés d'artificialisation ou d'érosion,
- Valoriser : en préservant la biodiversité, les paysages et le patrimoine culturel, mais aussi en renforçant la résilience face aux risques naturels,
- Partager : en garantissant l'accès à tous à ces espaces remarquables, pour que la nature demeure un bien commun, et non un privilège réservé à quelques-uns.

Aujourd'hui, le Conservatoire du littoral agit concrètement sur 18 % du linéaire côtier français, couvrant nos mers, océans et grands lacs. Son action repose sur près de 900 gardes du littoral déployés sur le terrain, véritables sentinelles de la biodiversité et médiateurs auprès du public. Leur rôle dépasse la simple surveillance : ils incarnent une mission d'acculturation citoyenne, en aidant chacun à comprendre que la mer, les dunes, les estuaires ou les marais ne sont pas des décors de loisirs mais des écosystèmes essentiels à notre avenir collectif.

La force du Conservatoire du littoral ne se limite pas à sa capacité foncière ou à ses moyens humains. Elle tient aussi à un modèle de gouvernance unique et visionnaire. Plutôt que d'imposer des décisions uniformes depuis Paris, le Conservatoire agit dans le cadre d'une culture du dialogue et du partenariat : il associe les collectivités locales, les associations, les acteurs scientifiques et les habitants. C'est une démarche de co-construction et de confiance, qui fait du Conservatoire du littoral non seulement un outil écologique, mais aussi un outil démocratique.

À Tarnos, nous mesurons très concrètement la pertinence de son action. En lien étroit avec la Ville, les espaces qu'il gère représentent 267 hectares, soit près d'un dixième de la superficie du territoire tarnosien. Au-delà de ses actions récurrentes de préservation, de prévention et de surveillance menées depuis des années, il aura procédé en 2020 à la sécurisation des blockhaus, notamment le Barbara. En 2025, est programmé l'ambitieux chantier de renaturation de la dune à l'emplacement de la maison « Comet/Brillant ».

Le Conservatoire du Littoral n'est donc pas une abstraction pour les habitants : il est une présence concrète, un garant de la beauté de nos paysages, de la sécurité face aux risques naturels, et de la transmission d'un patrimoine commun aux générations futures.

C'est précisément ce modèle qui est aujourd'hui menacé. Sous couvert de « simplification », une réforme gouvernementale en préparation vont affaiblir son indépendance, diluer sa gouvernance et réduire sa capacité d'action. Or, comme l'ont rappelé les signataires (scientifiques, experts des questions littorales, élus locaux dont le maire de Tarnos) de la lettres ouverte « Conservatoire du littoral : ne sacrifions pas sur l'autel de la simplification ce modèle partenarial unique et visionnaire », adressée au Gouvernement et aux parlementaires, l'enjeu n'est pas de simplifier à outrance, mais de consolider un dispositif qui a fait ses preuves depuis près de 50 ans.

De la même manière, la pétition en ligne « Protégeons ensemble nos littoraux, soutenons le Conservatoire du Littoral », rappelle qu'il est urgent de renforcer – et non d'affaiblir – cet établissement, véritable rempart écologique, social et patrimonial, au moment même où les défis sont immenses : montée du niveau des mers, érosion accélérée, artificialisation galopante, perte dramatique de biodiversité.

La Ville de Tarnos, profondément attachée à la protection de son littoral et à la mission du Conservatoire, refuse que cet outil soit fragilisé. Elle demande au Gouvernement de réaffirmer



son soutien à cet établissement, d'en préserver l'indépendance et la gouvernance partagée, et d'en renforcer les moyens humains et financiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Considérant l'importance vitale du Conservatoire du Littoral pour la préservation des écosystèmes, la lutte contre l'artificialisation, l'adaptation au changement climatique et l'accès de tous aux espaces naturels,

Considérant que toute réforme affaiblissant cet établissement public mettrait en péril des décennies d'actions exemplaires,

Considérant que sur le territoire de Tarnos, le Conservatoire du Littoral représente un atout majeur de protection, de valorisation et de transmission aux générations futures,

DÉLIBÈRE

DEMANDE :

Au Premier ministre

- De garantir l'indépendance, les moyens humains et financiers ainsi que le rôle stratégique du Conservatoire du Littoral ;
- D'abandonner tout projet de réforme qui en diminuerait les compétences ou l'autonomie ;
- De renforcer au contraire ses missions et ses moyens, afin de répondre aux défis écologiques majeurs de ce siècle ;
- D'encourager et de soutenir la coopération entre collectivités locales, associations et Conservatoire, pour accélérer la renaturation et la protection des zones menacées ;
- D'inscrire de façon pérenne la protection du littoral comme une priorité nationale et européenne, en cohérence avec les engagements climatiques et de biodiversité de la France.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [**www.telerecours.fr**](http://www.telerecours.fr)